



uniwax

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2022



SOMMAIRE

- 4** Organisation de la Société
- 5** Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 6** Bilan des activités
- 19** Texte des résolutions
- 25** Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 32** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- 39** Résultats Financiers

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Répartition du capital

ACTIONNARIAT	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR (FCFA)	%
FRAGECI	14 632 275	2 926 455 000	70,5
B.R.V.M. (au porteur)	5 750 000	1 150 000 000	27,7
CFCI	262 500	52 500 000	1,3
Vlisco B.V	105 225	21 045 000	0,5
TOTAL	20 750 000	4 150 000 000	100

Conseil d'Administration

J.L. MENUQUIER, *Président*

E. LOKO, *Administrateur*

J. AMEMATEKPO, *Administrateur*

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE, *Administrateur*

CFCI, *Administrateur*

VLISCO BV, *Administrateur*

FRAGECI, *Administrateur*

Direction

ERSIN GÜNEY, *Directeur Général*

Commissaires aux comptes

Cabinet PWC

Cabinet KPMG



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil vous a réunis ce jour en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et à l'article 24 des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, puis soumettre à votre approbation les comptes et la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Ces comptes ont été établis conformément au SYSCOHADA révisé, entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.



BILAN DES ACTIVITÉS

Les ventes de l'exercice sont en baisse de 4,8% par rapport à celles de 2021 et s'établissent à 36,4 milliards de francs CFA. La production a atteint 21,6 millions de yards au 31 décembre 2022, soit une régression de 7,5% par rapport à l'année précédente.

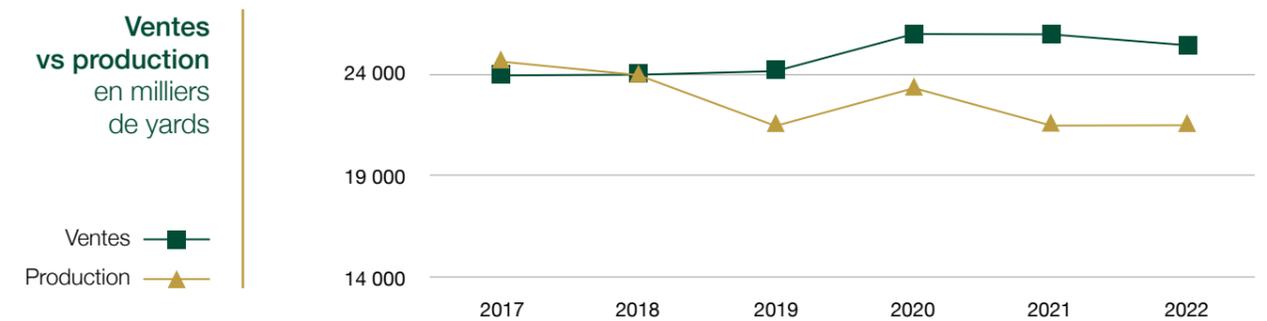
Le résultat brut des activités ordinaires enregistre une perte de 1,3 milliard de francs CFA au 31 décembre 2022 en retrait de 71,8% par rapport à l'exercice 2021.

Avec la prise en compte du résultat hors activités ordinaires et de l'impôt BIC, la perte nette de l'exercice 2022 s'établit à 1,3 milliard de francs CFA, en baisse de 192,7% par rapport au résultat de l'exercice 2021 qui s'élevait à 1,4 milliard de francs CFA.

ÉVOLUTION DES VENTES

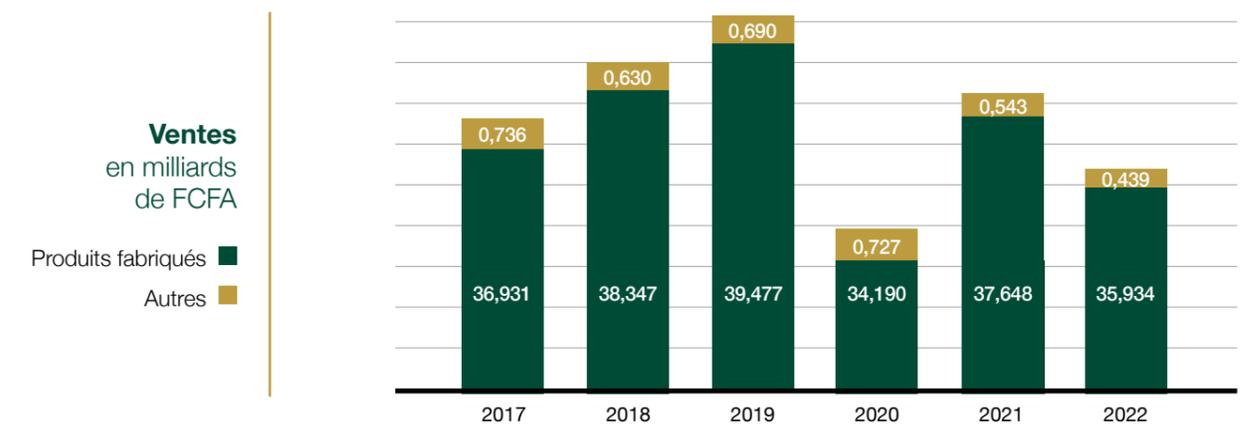
En volume, les ventes de produits finis s'établissent à 25,3 millions de yards au 31 décembre 2022, soit une baisse de 2,2% par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio des ventes par rapport à la production reste au-dessus de la barre des 100%, pour s'établir à 117% contre 111% en 2021.



Les ventes en valeur de produits fabriqués ont régressé de 4,5% (1,7 milliard de francs CFA) passant de 37,6 milliards de francs CFA au 31 décembre 2021 à 35,9 milliards de francs CFA au 31 décembre 2022.

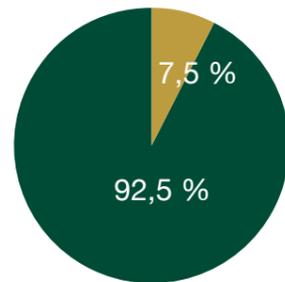
Quant aux autres ventes de services et produits accessoires, elles s'établissent à 0,4 milliard de francs CFA au 31 décembre 2022.



ÉVOLUTION DES VENTES PAR MARQUE

Répartition des ventes par marque

- Uniwx ●
- Woodin ●

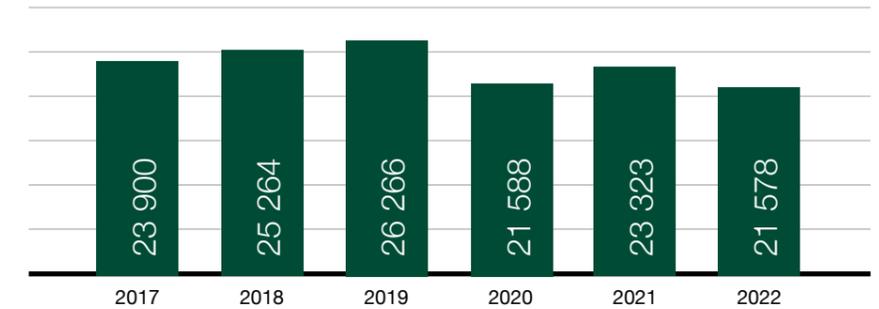


Les ventes de produits Woodin ont représenté environ 7,5% des ventes en volume au 31 décembre 2022 soit un total de 1,9 million de yards, restant stable par rapport à l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

La production de l'exercice a baissé de 7,5% par rapport à celle de l'exercice précédent. Elle s'établit à 21,6 millions de yards contre 23,3 millions de yards en 2021.

Production annuelle en milliers de yards



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES

La Côte d'Ivoire demeure notre marché principal et les ventes locales ont représenté 68% des volumes vendus au 31 décembre 2022 contre 66% au 31 décembre 2021. Les ventes à l'export enregistrent une baisse de 2% soit 0,6 million de yards pour s'établir à 8,1 millions de yards. Dans le détail, les volumes des ventes à l'export se répartissent comme suit :

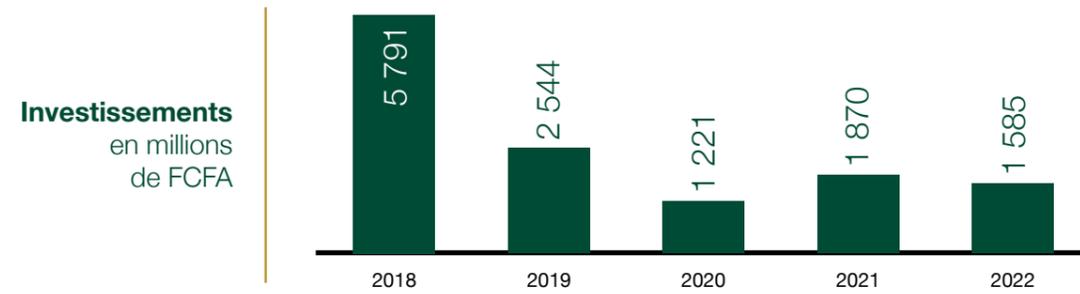
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES (EN YARDS)				
	2022	%	2021	%
Locales	17 196 087	68%	17 167 465	66%
Bénin	1 359 481	5%	1 368 612	5%
Niger	2 464 354	10%	1 446 846	6%
Mali	378 455	1%	1 119 204	4%
Guinée	1 592 200	6%	1 943 250	8%
Congo	34 326	0%	15 210	0%
Togo	911 116	4%	611 524	2%
France	191 040	1%	53 934	0%
Autres	3 114	0%	8 622	0%
Tunisie	-	0%	12 858	0%
Gabon	75 690	0%	78 504	0%
Congo (RDC)	106 102	0%	-	0%
Cameroun	24 420	0%	5 040	0%
Burkina Faso	988 550	4%	2 062 058	8%
Export	8 128 848	32%	8 725 662	34%
Ventes totales	25 324 935	100%	25 893 127	100%



INVESTISSEMENTS

Les investissements de la période se sont élevés à 1 585 millions de FCFA, essentiellement consacrés au renforcement de l'outil industriel.

INVESTISSEMENTS EN MILLIONS DE FCFA	
Constructions et rénovations bâtiments	68
Investissements Industriels et autres outils de production	1038
Autres investissements	479
Investissements	1585



PERSONNEL

La masse salariale s'établit à 5,8 milliards de francs CFA en hausse de 300 millions par rapport au 31 décembre 2021.

L'effectif total de la société au 31 décembre 2022 était de 820 personnes réparties comme suit :

	Décembre 2022	Décembre 2021
Cadres	30	29
Agents de maîtrise	241	179
Employés et ouvriers	549	492
Total	820	700



COMPTES ET RÉSULTATS

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total hors taxes s'élève à 36 milliards de francs CFA, en baisse de 4,8% par rapport à l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FCFA	2022	2021
Ventes de marchandises et produits fabriqués	35 934 479 948	37 654 059 402
Travaux, services rendus	208 473 453	271 740 592
Produits accessoires	229 583 540	265 393 645
TOTAL	36 372 536 951	38 191 193 639

Achats de marchandises, matières premières et autres charges d'exploitation

Les achats de marchandises, de matières premières, autres achats et charges d'exploitation (charges de personnel exclues) se sont élevés à 32 milliards de francs CFA en 2022, en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat brut des activités ordinaires est en repli de 165,8%.

Il s'élève à -1 315 307 342 francs CFA contre 1 999 926 841 Francs CFA en 2021.

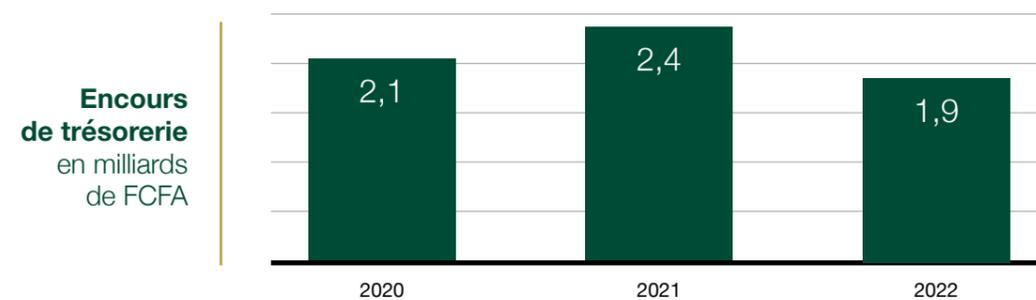
Le résultat hors activités ordinaires (H.A.O) s'établit à 20 632 370 francs CFA en 2022.

Le résultat net de la période est en baisse de 192,7%, soit une perte de 1 298 674 972 francs CFA, après comptabilisation de l'impôt BIC de 4 000 000 francs CFA.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

Encours de trésorerie

Les encours de trésorerie sont passés de 2 425 millions au 31 décembre 2021 à 1 864 millions au 31 décembre 2022, soit une baisse de 561 millions de francs CFA.



Frais financiers

Les frais financiers de l'exercice se sont élevés à 82 millions de francs CFA, en hausse de 78 millions de francs CFA par rapport à l'exercice précédent, suite aux pertes de change liées au renchérissement du cours du dollar.

Crédits de TVA à récupérer

Le solde des crédits de TVA non remboursés par l'Etat s'élève au 31 décembre 2022 à 2 428 millions de francs CFA, dont 1 552 millions générés au cours de l'exercice.

Les remboursements du crédit de TVA au cours de l'exercice représentent 421 millions de francs CFA.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS

L'année 2022 fut marquée par un ralentissement global de l'économie dû à de nombreuses difficultés.

Les tensions internationales avec la crise ukrainienne couplées à l'instabilité politique sous-régionale caractérisée par les coups d'état en Guinée, au Burkina Faso et l'embargo sur le Mali ; les pressions inflationnistes amenuisant le pouvoir d'achat des populations ; et la hausse du cours du dollar ont créé une volatilité du marché, une perturbation des chaînes d'approvisionnement et la flambée des coûts des intrants notamment le coton et les produits chimiques.

La combinaison des facteurs ci-dessus énumérés, a entraîné non seulement la hausse de nos coûts d'exploitation, mais également une baisse de la demande, impactant ainsi significativement nos performances.

En 2023, bien que les conditions du marché se soient améliorées par rapport aux deux derniers trimestres de 2022, la demande reste encore fragile avec une grande volatilité tant au plan local qu'à l'export.

Toutefois, certaines tendances positives sont observées depuis le début l'année, notamment la réappréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar ; la normalisation du prix de certaines de nos principales matières premières. Par ailleurs, nous avons initié en interne un plan d'amélioration de l'efficacité et de la productivité.



AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice qui s'élève à un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-douze (-1 298 674 972) francs CFA au compte report à nouveau.

Perte de l'exercice	- 1 298 674 972 F CFA
Report à nouveau	- 1 298 674 972 F CFA

Suite à cette affectation, le compte réserve légale restera entièrement doté à hauteur de 830 000 000 F CFA, le solde du compte report à nouveau sera débiteur de 1 298 674 972 F CFA et le solde créditeur du compte réserve libre restera à 5 325 530 022 F CFA.

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des administrateurs étant arrivé ce jour à expiration, la présente assemblée sera appelée à statuer sur le renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de :

Monsieur Jean Louis MENUJER

Monsieur Eric LOKO

Monsieur Jacob AMEMATEKPO

La société Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

La société VLISCO B.V.

La société FRAGECI

La société CFCI

Les mandats ainsi conférés arriveront à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nous vous prions de noter que les administrateurs ont décidé de renoncer à l'indemnité de fonction de l'exercice en cours.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivant à expiration ce jour, vous serez appelés à renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires des cabinets PRICEWATERHOUSECOOPERS et KPMG et les mandats des commissaires aux comptes suppléants du cabinet UNICONSEIL et de Monsieur Drissa KONE, pour une durée de six (6) ans, qui arrivera à expiration le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous pensons, Mesdames, Messieurs, vous avoir apporté les informations qui vous permettront d'approuver les résolutions qui vont être soumises au vote de la présente Assemblée et vous demandons de donner aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Les activités et les résultats que nous vous avons présentés reposent sur la compétence et les efforts des membres du personnel auxquels nous adressons tous nos remerciements pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration



TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TEXTE DES RÉOLUTIONS

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice qui s'élève à un milliard deux cent quatre-vingt dix-huit millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-douze (-1 298 674 972) francs CFA au compte report à nouveau.

Suite à cette affectation, le compte réserve légale restera entièrement doté à hauteur de 830 000 000 francs CFA, le solde du compte report à nouveau sera débiteur de 1 298 674 972 francs CFA et le solde créditeur du compte réserve libre restera à 5 325 530 022 francs CFA.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Quitus

L'Assemblée Générale des actionnaires donne, pour l'exercice écoulé, quitus de l'exécution de leur mandat, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Fixation de l'indemnité de fonction des administrateurs

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer d'indemnités de fonction aux administrateurs.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs MENUQUIER, LOKO et AMEMATEKPO et des sociétés CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS), FRAGECI, CFCI et VLISCO B.V. arrivent à expiration ce jour, renouvelle leur mandat pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et des commissaires aux comptes suppléants

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaires des cabinets PRICEWATERHOUSECOOPERS et KPMG et les mandats des commissaires aux comptes suppléants du Cabinet UNICONSEIL et de Monsieur Drissa KONE, arrivent à expiration ce jour, renouvelle lesdits mandats, pour une période de six (6) ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le Conseil d'Administration

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir et peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales.





**RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS
FINANCIERS ANNUELS**

**UNIWAX S.A
2022**



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages, immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 20 22 57 53
Fax : +225 27 20 21 42 97

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D,
4^{ème} étage,
Angle rue Booker Washington -
Blvd Hassan II, Cocody
01 BP 1361 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Téléphone : +(225) 27 22 55 84 00
Fax : +(225) 27 22 55 84 61

UNIWAX S.A.

Siège social : Zone industrielle de Yopougon
01 BP 3394 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 4 150 000 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale d'UNIWAX S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société UNIWAX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1 Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société UNIWAX S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers annuels.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux

règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière et au Système comptable OHADA (SYSCOHADA).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Comptabilisation du chiffre d'affaires (Note 21)

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élève à 36 373 millions FCFA. En raison du caractère significatif du chiffre d'affaires et considérant que ce dernier constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- rapprochement des données provenant du logiciel de facturation avec celles comptabilisées ;
- vérification des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés dans la bonne période ;

- revue de cohérence des quantités vendues enregistrées en chiffre d'affaires avec les sorties de stock de produits finis ;
- analyse de l'évolution mensuelle du chiffre d'affaires 2021 et 2022 ;
- validation sur une base d'échantillonnage des transactions de vente aux pièces justificatives correspondantes.

Responsabilités du conseil d'administration et du comité d'audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller, au travers du comité d'audit, le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres Informations se composent des Informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 2 juin 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG Côte d'Ivoire

PricewaterhouseCoopers

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

Madeleine Tanoé
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant sur les responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la présidence portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la présidence ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la gérance, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes annexes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers annuels, pour autant
- qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers annuels et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Présidence du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.





RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

UNIWAX S.A
2022



Ivoire Trade Center
Tour D, 4^{ème} étage
Angle rue Booker Washington – Blvd Hassan II
01 BP. 1361 Abidjan 01



6^{ème} et 7^{èmes} étages, Immeuble Woodin
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01

Aux Actionnaires
UNIWAX S.A.
01 BP 3394 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ou actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, est indirectement intéressé ou dans lesquelles, il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

UNIWAX SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Exercice clos le 31 décembre 2022)

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous n'avons été informés d'aucune nouvelle convention visée aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, conclues au cours de l'exercice 2022.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la poursuite de l'exécution au cours de l'exercice 2021, de conventions conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs.

2.1. Convention d'assistance technique conclue avec CFCI S.A.**Administrateurs communs**

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec CFCI S.A. en juillet 2013 visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans l'exercice de son objet social à travers un suivi administratif, marketing, comptable et financier, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à F.CFA 42 millions, débours compris, comme l'exercice précédent.

2.2. Convention d'assistance en management conclue avec CFCI S.A.**Administrateurs communs**

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance en management signée avec CFCI S.A. en juillet 2013 visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter une assistance en matière de management à la cocontractante.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération d'UNIWAX S.A. s'est élevée à F.CFA 138 millions.

2.3. Convention de compte courant financier conclue avec CFCI S.A.**Administrateurs communs**

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

UNIWAX SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Exercice clos le 31 décembre 2022)

Nature et modalités

Convention de compte courant financier signée avec CFCI S.A. en date du 1er mars 2013 et modifiée par avenant en date du 27 septembre 2013, au profit de cette dernière et portant sur un montant maximal de F.CFA 1,5 milliards rémunérés au taux d'intérêts de 7%.

Effets financiers

La société n'a pas comptabilisé de produits financiers au titre de l'exercice 2022 et le solde de l'avance est nul à la clôture.

2.4. Convention de bail conclue avec CFCI S.A.**Administrateurs communs**

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention de bail signée avec CFCI S.A. signée en date du 25 mars 2015 portant sur la location de locaux à usage de bureaux, d'entrepôt, de salle d'échantillon, de magasin pour une superficie totale de 881 m² à compter du 1er avril 2015 pour une durée de 2 ans renouvelable. Le loyer mensuel s'est élevé à F.CFA 3,500 954 millions jusqu'au 31 mars 2021, toutes charges comprises. Ce loyer a été porté à F.CFA 3,158 051 millions par avenant n°4 à partir du 1er avril 2021.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, le montant total des loyers perçus par UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 38 millions.

2.5. Convention d'assistance technique conclue avec FRAGECI S.A.**Administrateurs communs**

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec FRAGECI S.A. en date du 27 septembre 2015 pour une durée indéterminée avec clause de résiliation libre, visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans l'exercice de son objet social à travers un suivi administratif, marketing, comptable et financier, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à F.CFA 12 millions.

UNIWAX SA
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Exercice clos le 31 décembre 2022)

UNIWAX SA
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Exercice clos le 31 décembre 2022)

2.6. Convention de compte courant financier conclue avec NEDERTEX S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention de compte courant financier signée avec NEDERTEX S.A. en date du 30 janvier 2002 et modifiée par avenant en date du 27 septembre 2013, au profit d'UNIWAX S.A. et portant sur un montant maximal de F.CFA 5,5 milliards rémunérés au taux d'intérêts de 7%.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, la société UNIWAX S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.7. Convention d'assistance administrative conclue avec NEDERTEX S.A.

Administrateurs communs

VLISCO B.V. et FRAGECI S.A.

Nature et modalités

Convention d'assistance administrative signée avec NEDERTEX S.A. en date du 27 septembre 2015 pour une durée indéterminée avec clause de résiliation libre, visant pour la société UNIWAX S.A. à apporter son appui technique à l'effet d'assister et conseiller le cocontractant dans le suivi administratif, comptable, financiers et juridique, l'exploitation de services communs et la mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Effets financiers

La rémunération d'UNIWAX S.A. au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à F.CFA 10 millions.

2.8. Convention de mise à disposition de dessins conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention de mise à disposition de dessins signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A. La rémunération versée à VLISCO B.V. s'élève à F.CFA 15 par mètre fabriqué.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, la société UNIWAX S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.9. Convention d'assistance en matière d'approvisionnement conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance en matière d'approvisionnement signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A. et rémunérée sous forme d'une redevance de 4% sur le montant des achats effectuées.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, la charge inscrite dans les comptes d'UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 344,2 millions.

2.10. Convention d'assistance technique conclue avec VLISCO B.V.

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance technique signée avec VLISCO B.V. au profit d'UNIWAX S.A. Les effets financiers de cette convention ont été suspendus par avenant du 10 janvier 2006, puis rétablis à compter du 1er août 2012 au taux de 1,5% de la production vendue. La base des services et la rémunération de cette convention ont été révisées en fin d'année 2020 avec effet au 1er janvier 2019.

Effets financiers

Au titre de l'exercice 2022, la charge inscrite dans les comptes d'UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 329,3 millions.

2.11. Convention d'assistance logistique conclue avec JOHN WALKDEN & COMPAGNIE

Administrateur concerné

VLISCO B.V.

Nature et modalités

Convention d'assistance logistique signée avec JOHN WALKDEN & COMPAGNIE au profit d'UNIWAX S.A. dans le cadre de ses commandes d'écrû auprès de la société CBT conclue en date du 13 février 2012. Cette assistance logistique est rémunérée au taux forfaitaire de 3% du montant des frais engagés par JOHN WALKDEN & COMPAGNIE pour l'accomplissement de sa mission.

Effets financiers

Cette convention n'a pas produit d'effets financiers sur l'exercice 2022.

UNIWAX SA
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Exercice clos le 31 décembre 2022)

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**
N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31-12-2022** Durée (en mois) : **12**
N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559**

3. REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

L'article 432 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA soumet également les rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs, à la même procédure de contrôle et d'approbation que celle prévue aux articles 438 à 448 du même Acte.

Le montant global des rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des administrateurs d'UNIWAX S.A. s'élève à F.CFA 6 millions au titre de l'exercice 2022.

Abidjan, le 02 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

KPMG Côte d'Ivoire

Madeleine Tanoé
Associée

Franck Nangbo
Associé

Bilan

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	733 778 089	594 561 287	139 216 802	146 208 230
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		633 778 089	594 561 287	39 216 802	46 208 230
AG	Fonds commercial et droit au bail		100 000 000		100 000 000	100 000 000
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	35 809 832 721	21 077 876 183	14 731 956 538	15 442 721 342
AJ	<i>Terrains (1)</i> dont Placement Net:		25 266 750		25 266 750	25 266 750
AK	<i>Bâtiments (1)</i> dont Placement Net:		3 939 292 424	3 313 783 427	625 508 997	750 771 746
AL	Aménagements, agencements et installations		1 748 649 385	791 617 155	957 032 230	953 289 193
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		29 428 823 521	16 451 916 711	12 976 906 810	13 594 633 182
AN	Matériel de transport		667 800 641	520 558 890	147 241 751	118 760 471
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		12 303 447	9 553 447	2 750 000	144 058 176
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	1 197 080 927	1 150 369 364	46 711 563	18 663 247
AR	Titres de participation		1 097 460 000	1 097 440 000	20 000	20 000
AS	Autres immobilisations financières		99 620 927	52 929 364	46 691 563	18 643 247
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		37 752 995 184	22 832 360 281	14 920 634 903	15 751 650 995
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	15 786 474 755	991 818 708	14 794 656 047	13 907 459 214
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		8 605 128 069	478 624 974	8 126 503 095	5 208 720 453
BH	Fournisseurs avances versées	17	171 092 514		171 092 514	494 410 451
BI	Clients	7	5 466 070 584	249 529 551	5 216 541 033	3 137 270 168
BJ	Autres créances	8	2 967 964 971	229 095 423	2 738 869 548	1 577 039 834
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		24 391 602 824	1 470 443 682	22 921 159 142	19 116 179 667
BQ	Titres de placement	9	90 702 453	76 746 203	13 956 250	36 250 000
BR	Valeurs à encaisser	10	122 378 416		122 378 416	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	1 727 772 595		1 727 772 595	2 388 600 873
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		1 940 853 464	76 746 203	1 864 107 261	2 424 850 873
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		64 085 451 472	24 379 550 166	39 705 901 306	37 292 681 535

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
 Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**
 N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31-12-2022** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559**

Bilan

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	4 150 000 000	4 150 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	10 817 156 576	10 817 156 576
CE	Ecart de réévaluation			
CF	Réserves indisponibles	14	830 000 000	830 000 000
CG	Réserves libres	14	5 325 530 022	5 325 530 022
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		-1 298 674 972	1 400 692 889
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		19 824 011 626	22 523 379 487
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	565 293 241	565 293 241
DB	Dettes de location-acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16	637 057 469	592 264 413
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 202 350 710	1 157 557 654
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		21 026 362 336	23 680 937 141
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	357 588 936	434 667 140
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	15 887 611 428	9 952 233 700
DK	Dettes fiscales et sociales	18	582 681 241	1 240 214 605
DM	Autres dettes	19	1 851 657 365	1 984 628 949
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		18 679 538 970	13 611 744 394
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		39 705 901 306	37 292 681 535

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
 Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01** Sigle usuel : **UWX**
 N° de compte contribuable (NCC) : **2053840174559** Exercice clos le : **31-12-2022** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559**

Compte de résultat

REF	LIBELLES	(2)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU	
				31/12/N	31/12/N-1	
				NET (1)	NET (1)	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	493 220	5 801 698
RA	Achats de marchandises		-	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				493 220	5 801 698
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	35 933 986 738	37 648 257 704
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	208 473 453	271 740 592
TD	Produits accessoires	D	+	21	229 583 540	265 393 645
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				36 372 536 951	38 191 193 639
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	1 782 971 663	866 318 834
TF	Production immobilisée		+	21		
TG	Subventions d'exploitation		+	21		
TH	Autres produits		+	21	718 562 850	563 707 456
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-22 720 297 032	-22 355 303 694
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	1 143 983 431	1 389 182 797
RE	Autres achats		-	22	-5 398 496 320	-5 484 197 608
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	-289 159 252	799 940 451
RG	Transports		-	23	-164 087 191	-151 510 257
RH	Services extérieurs		-	24	-3 407 801 731	-3 253 119 617
RI	Impôts et taxes		-	25	-497 988 405	-736 997 398
RJ	Autres charges		-	26	-574 578 620	-270 430 358
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				6 965 646 344	9 558 784 245
RK	Charges de personnel		-	27	-5 826 146 826	-5 523 511 811
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	1 139 499 518	4 035 272 434
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	568 254 846	635 798 732
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-		-2 920 614 670	-2 686 131 735
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				-1 212 860 306	1 984 939 431
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	1 486 205	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	54 452 453	72 577 453
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-81 639 491	-3 689 890
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-		-76 746 203	-54 452 453
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				-102 447 036	14 435 110
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				-1 315 307 342	1 999 374 541
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+		22 840 627	6 518 159
TO	Autres Produits HAO		+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-		-2 208 257	-5 965 859
RP	Autres Charges HAO		-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				20 632 370	552 300
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-4 000 000	-599 233 952
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				-1 298 674 972	1 400 692 889

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale:

Dénomination sociale de l'entité :	UNIWAX		
Adresse :	01, BP 3994 ABIDJAN 01	Sigle usuel :	UWX
N° de compte contribuable (NCC) :	5013197 D	Exercice clos le :	31-12-2022
N° de télédéclarant (NTD):	2053840174559	Durée (en mois) :	12

Tableau des flux de trésorerie

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	2 424 850 873	2 070 308 876
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 055 346 232	3 432 348 592
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		-887 196 833	-2 926 299 973
FD	- Variation des créances		-2 917 782 642	-1 531 570 492
FE	+ Variation du passif circulant (1)		5 067 466 509	3 642 079 804
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		1 262 487 034	-815 790 661
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	2 317 833 266	2 616 557 931
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-33 489 555	-27 398 257
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 460 142 693	-1 823 349 770
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-11 420 435	-9 859 996
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		22 840 627	6 518 159
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		4 000 000	6 553 280
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-1 478 212 056	-1 847 536 584
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-1 400 364 822	-414 479 350
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	-1 400 364 822	-414 479 350
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts (2)			
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-1 400 364 822	-414 479 350
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-560 743 612	354 541 997
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	1 864 107 261	2 424 850 873
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N		1 864 107 261	

(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 1€





uniwax

Siège social

01 BP 3994 Abidjan 01

Société Anonyme au capital

de 4 150 000 000 FCFA

Tél. (225) 27 23 53 53 54

(225) 27 23 53 54 54

Fax. (225) 27 23 46 69 42